

LU

Volume 8, numéro 4, 1941

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1102960ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1102960ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

(1941). Compte rendu de [LU]. *Assurances*, 8(4), 208–211.

<https://doi.org/10.7202/1102960ar>

LU

Casualty Lectures of 1939-40. — Stone & Cox Ltd., 80 George Street, Toronto. Prix: \$1.00.

Stone & Cox, Limited continue la publication des cours donnés à l'Insurance Institute de Toronto et de Montréal en 1940. On trouve dans le dernier fascicule des études sur les assurances aviation, accidents et maladie, la *law of negligence* basée sur le droit anglais, les assurances-vie, automobile et responsabilité civile. Parmi les collaborateurs de Montréal, il y a M. Reed de Chubb & Son qui présente la question des assurances-transport, et MM. Christie de la U. S. F. G. et Gyton de la Canadian Surety qui exposent la question assez complexe des assurances de cautionnement, c'est-à-dire toute la gamme des *guarantee*, *fidelity*, et *surety bonds*, vaste domaine encore peu défriché.

Canadian Casualty Insurance Year Book, 1940. — Stone & Cox, Limited, 80 George Street, Toronto.

Voilà un livre que devraient avoir les agences d'importance moyenne ou faible, qui désirent être renseignées à peu de frais. On y trouve des études brèves, mais assez précises, destinées à résumer les caractéristiques des assurances les plus fréquentes: de l'incendie à l'aviation, en passant par l'explosion, le vol, la fraude, le bris des glaces, la pluie et la *personal property floater* devenue la bête noire de certains assureurs et la joie des assurés.

Le livre contient également une rapide étude de la situation des principaux assureurs au Canada et des tableaux d'ensemble sur les assurances en général.

En somme, voilà un annuaire documenté, que l'on peut conseiller à ceux qui cherchent le renseignement condensé et obtenu rapidement.

Underwriting Results of Fire and Casualty Insurance Companies in Canada, 1940 Edition. — Stone & Cox Limited.

209

Ouvrage plus précis, plus fouillé que le précédent et qui s'adresse aux spécialistes. Veut-on savoir ce qu'ont rapporté les exercices 1933 à 1939 à tel ou tel assureur, on n'a qu'à se reporter au groupe dont il fait partie et on trouve des chiffres nombreux au sujet des primes gagnées, des sinistres, des frais d'administration, du pourcentage des uns aux autres, du coût des affaires, des résultats bruts. Le spécialiste a ainsi les éléments pour conclure de façon précise sur la qualité de son administration et sur celle des autres; avantage qui, dans certains cas, comporte quelques inconvénients. Les chiffres ne tiennent compte que des résultats industriels, sans comprendre le rendement des portefeuilles-titres. Tels quels, ils rappellent, quoique avec des moyens plus restreints, les excellentes études que *Best's* consacre aux assureurs américains.

French-English, English-French Law Dictionary, par A. Macdonald Langstaff, B.C.L., Montreal. Wilson and Lafleur Ltd.

Veut-on savoir comment se traduisent *liquidated damages, valid consideration, by private treaty, latent defect, to earmark a certain sum for payment of interest, dummy company, notice of suit*, l'auteur de ce petit ouvrage assez cher, mais commode, le dira laconiquement par un mot ou deux. Au lecteur de faire choix de celui qui convient au sens de la phrase. Il s'agit d'une oeuvre sans prétention, simple glossaire qu'on utilise « *in embarrassing moments* », comme on disait autrefois, pour la *Murad*. Pour la composer, l'auteur a eu

recours à son expérience du droit, aussi bien qu'aux dictionnaires. Il a puisé dans les codes civil et municipal de la province de Québec et, sources plus douteuses à notre avis, dans le code pénal et les lois obscures et indigestes, qui constituent la législation statutaire de notre pays.

Fire Insurance Underwriting, par Prentiss B. Reed. — McGraw-Hill Book Company Inc., New York. Prix: \$4.00 (E.-U.).

210

Dans la même collection, publiée sous la direction du professeur Ralph A. Blanchard, a déjà paru *Adjustment of Fire Losses*, livre précis, consciencieux, que nous avons déjà signalé à nos lecteurs. Avec *Fire Insurance Underwriting*, l'auteur aborde l'autre aspect du sujet: le choix des risques, base même du succès en assurance contre l'incendie. Il passe successivement en revue l'organisation du bureau et le travail de routine, les méthodes de sélection, de limitation et de répartition des risques, les causes et les effets de l'incendie, le classement des risques, l'émission du contrat et des avenants, le règlement des sinistres, les facteurs de tarification et la réassurance.

C'est un programme vaste dont l'auteur présente les éléments avec beaucoup de détails précis à la manière américaine. Il ajoute des exemples; ce qui, à certains endroits, apparente son livre à la méthode des cas, chère à nos voisins et qui ne manque pas d'intérêt quand elle repose sur des indications d'ensemble suffisamment élaborées.

L'ouvrage est suivi d'appendices qui nous permettent de voir certains aspects de la pratique des assurances contre l'incendie aux Etats-Unis. En voici quelques-uns: texte des conditions statutaires projetées dans l'Etat de New York, exemple de convention d'agence, liste des risques prohibés en 1893 et 1914 dans le cas d'un même assureur, aperçu d'une méthode pour la détermination des pleins.

Si l'auteur ne paraît pas avoir suivi une méthode rigoureuse dans la présentation de ses matériaux, son livre n'est pas moins intéressant par l'abondance des faits qu'il contient. En

le lisant, on pense à la pratique de tous les jours, où tout est détails, où le bon et le mauvais se mêlent, où le travail avance malgré tout ce qui dérange celui qui le fait. L'ouvrage se recommande à ceux qui désirent avoir des détails précis sur certains aspects de la pratique aux Etats-Unis.

Civil Law on Automobile Accidents — Québec, par Me William C. J. Meredith, chez Wilson et Lafleur, Limitée, Montréal.

Le livre de Me Meredith nous présente en s'efforçant de l'ordonner un sujet où il y a eu jusqu'ici une étonnante imprécision: les accidents d'automobile. Rien n'est plus décevant que ce domaine où règne une curieuse indécision, née de règles juridiques floues, de règlements de la circulation peu élaborés et des contradictions de la jurisprudence. Ce qui semble avoir manqué jusqu'ici, c'est une loi et un code de la route sans ambiguïté et suffisamment élaborés pour poser de solides jalons, auxquels la pratique puisse s'accrocher.

Me Meredith expose quelques idées générales comme celle-ci:

English decisions can be of value in Quebec cases involving questions of civil law only when it has first been ascertained that in the law of England and that of Quebec the Principles upon which the particular subject matter is dealt with are the same and are given the like scope in there applications, and even then, not as binding authorities but rather as rationes scriptae. Ce qui semble le bon sens même, étant données les origines et l'orientation de notre droit, mais ce qui n'est pas reconnu par tous ceux qui cherchent à utiliser la jurisprudence anglaise.

Le livre de Me Meredith est un guide dans le tâquis de la jurisprudence, dont il s'efforce de dégager les tendances, les orientations. Quelque éphémères que puissent être certaines de ces indications, il est avantageux pour le lecteur inexpérimenté qu'on le prenne par la main pour le diriger à travers un labyrinthe presque inextricable.